

Lettre du représentant Garnier (de Saintes), en mission dans le département de la Sarthe, qui fait part à la Convention des progrès de la Raison, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)
Jacques Garnier de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Garnier de Saintes Jacques. Lettre du représentant Garnier (de Saintes), en mission dans le département de la Sarthe, qui fait part à la Convention des progrès de la Raison, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 666;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21055_t1_0666_0000_9

Fichier pdf généré le 30/01/2023

qui, dans le département de la Sarthe, n'a fait que le bien, a annoncé que, dans le sein de la Société populaire du Mans, des intrigants, sous le masque du patriotisme, cherchaient à avilir la représentation nationale, et que l'affreuse conjuration des Hébert, des Ronsin et leurs complices avoit des ramifications jusques dans le chef-lieu de ce département. Plusieurs individus ont été mis en arrestation ! Tombe la tête des factieux et des intrigants ! Vous venez, Législateurs, d'anéantir les conspirateurs ; lancez du haut de la Montagne la foudre qui doit écraser tous les traîtres. Sans justice ni probité la République ne peut exister. Les vertus sont à l'ordre du jour : Faites les respecter ; le peuple continuera de vous bénir ; il se serrera autour de vous et la République sera encore une fois sauvée. S. et F.»

LE GOICÉ, COUPPEL, CHAÏÉ-FOMAINE, LE FÈVRE, F. DARBIER, C. MONNEAU, J. HIRRAULT, BARDON, SIMON, LÉGER (secrét.).

20

Les administrateurs du département de la Loire-Inférieure témoignent à la Convention combien ils sont satisfaits de la découverte de la dernière conspiration. « Ne savent-ils pas, ces conspirateurs, que le comité de salut public, dont la pénétration atteint sans cesse, d'une extrémité à l'autre de la France, dont l'œil perçant découvre les méchants jusque dans les derniers retranchemens, veille ? grâce à ces lui soit rendues, il a encore une fois sauvé la patrie ! » (1).

[Nantes, 2 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Il y avoit donc encore dans le sein de la Patrie des enfants dénaturés qui voulaient la déchirer ! Il existait encore des monstres qui voulaient rendre la liberté publique à de vils despotes ! Bientôt ils ne seront plus ; et la justice éternelle sera encore une fois vengée. Eh ! que pouvaient-ils espérer de leurs complots, les scélérats qui préféraient l'or à la liberté, leur intérêt personnel à celui de l'humanité et dont le cœur étoit assez corrompu, assez féroce pour n'avoir pas frémi d'horreur à l'aspect des maux qu'ils voulaient accumuler sur la France ! ont-ils pu croire que, chez une grande nation déjà libre, et à qui ses droits sont d'autant plus chers qu'on a fait plus d'efforts pour les lui ravir, ils trouveraient assez de complices pour réussir et pas un dénonciateur pour les perdre, les insensés ! ils étaient aveuglés par la fureur. Ne voyaient-ils pas ce Comité de salut public dont la pénétration atteint sans cesse d'un bout à l'autre de la France, dont l'œil perçant découvre le méchant jusques dans les ténèbres où il se cache. Grâce vous soient rendues, il a encore une fois sauvé la Patrie.

Et vous, Législateurs, qui marchez à pas de géants dans la carrière, continuez vos pénibles et utiles travaux. Vous parviendrez à asseoir sur des bases inébranlables le bonheur de la France,

(1) P.V., XXXIV, 316. J. Sablier, n° 1232.

(2) C 298, pl. 1037, p. 15. Lettre d'envoi au repr. Villers (p. 16). B⁴, 19 germ. (suppl¹) ; Débats, n° 568, p. 351.

car vous le voulez sincèrement et vous serez secondés ».

PUOT (présid.), BRILLAUD, MINÉE, HAUMONT, GICQUEAU, SOREAU, GRELIEN (secrét. g¹), KERMEZ, BADEL.

21

Garnier (de Saintes), représentant du peuple dans le département de la Sarthe, annonce que sous peu de jours, il rendra compte de sa mission, et fait part à la Convention des progrès que la philosophie et la raison ont faits dans cette contrée.

Insertion au bulletin, renvoyé aux comités de salut public et de sûreté générale (1).

[Le Mans, 9 germ. II] (2).

« Si, sous peu de jours, mes chers collègues, je dois vous instruire des résultats de la procédure qui se fait au Mans, je dois aujourd'hui porter votre attention à se reposer sur des faits plus satisfaisants ; je viens d'épurer le district de Château-du-Loir, le peuple y est fortement prononcé pour la Liberté toute entière.

Un moment le fanatisme égara quelques esprits, la proclamation que j'y fis, il y a trois mois, et que j'accompagnai d'un acte éclatant de sévérité dissipa les prestiges de l'erreur, et la Raison autant que le patriotisme y exerce maintenant la plénitude de ses droits.

Dans cette petite commune j'ai recueilli 20.000 livres d'offrandes volontaires ; j'ai fait pour la première fois une taxe de trente mille livres, contre le nommé ci-devant procureur du roi des eaux et forêts que la voix publique m'a dénoncé comme un avare déprédateur et riche qui n'avoit rendu d'autres services à la République que de la voler, cet acte de justice a été unanimement applaudi et je vous en prévins pour que cet homme ne vienne pas surprendre votre clémence.

Le district fait passer à la Trésorerie nationale 400 marcs d'argent, dernier reste de sa ridicule crédulité. S. et F. ».

GARNIER (de Saintes).

(Applaudissements).

22

Le citoyen Chauvin, commissaire national près le tribunal du district de Gournay, envoie le procès-verbal de la fête qui a eu lieu pour l'inauguration du temple de la Raison, faite le 20 pluviôse, ainsi que de celle célébrée par cette commune pour la reprise de Toulon ; le tout aux cris multipliés de vive la République ! vive la Montagne ! et mort aux tyrans !

Insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique (3).

(1) P.V., XXXIV, 316. C. Eg., n° 592 ; J. Perlet, n° 556 et 557 ; F.S.P., n° 273 ; J. Sablier, n° 1232 ; C. Univ., 13 germ. ; J. Mont., n° 140 ; Mon., XX, 119 ; B⁴, 19 germ. (suppl¹).

(2) AFII 177, pl. 1451, p. 56 Brève analyse dans AULARD, Recueil des Actes..., XII, 271.

(3) P.V., XXXIV, 316.